



Mariage prévu en Bulgarie

30.03.2022

Documents à présenter personnellement à votre représentation suisse

Ces informations s'adressent aux citoyens suisses et roumains qui ont l'intention de se marier en Roumanie. **Un certificat de capacité matrimoniale est nécessaire.** La procédure pour le mariage en Suisse est différente. Demandez, au besoin, les instructions nécessaires au Centre consulaire régional Europe Sud-Est.

Lors de la présentation aux guichets, les formulaires suivants seront remis afin d'être impérativement complétés sur place (ces formulaires 034B et 035 ne sont pas disponibles sur internet et ne sont pas remis par courrier):

034B – Commande d'un certificat de capacité matrimoniale
Un exemplaire commun pour les deux fiancés

035 – Déclaration relative aux conditions du mariage
Un exemplaire pour la fiancée et un exemplaire pour le fiancé

Veillez-vous procurer les certificats et documents suivants : Fiancé(e) bulgare

- Certificat d'état civil indiquant l'état civil avant le mariage original et copie émis par une commune bulgare. L'état civil doit être défini par les termes: „célibataire“, „divorcé(e)“ ou « veuf(ve)“. Le certificat doit être muni d'une Apostille conformément à la Convention de La Haye de 1961, émise par l'administration régionale. Le certificat d'état civil doit être traduit en une langue suisse et muni de l'Apostille émise par le Ministère des affaires étrangères, conformément à la Convention de La Haye de 1961. Original et copie.
- Certificat de domicile original et copie, indiquant le domicile pendant les derniers six mois (localité de domicile, département, adresse complète, date). Le certificat doit être muni d'une Apostille conformément à la Convention de La Haye de 1961, émise par l'administration régionale. Le certificat de domicile doit être traduit en une langue suisse et muni de l'Apostille émise par le Ministère des affaires étrangères, conformément à la Convention de La Haye de 1961. Original et copie
- Si vous êtes divorcé(e): 2 copies de la sentence / certificat de divorce délivré par le Tribunal avec la date de l'entrée en vigueur de la décision de divorce, ainsi que le sceau et la signature du président de l'Instance compétente. Le document doit être muni d'une Apostille émise par le Ministère de la Justice conformément à la Convention de La Haye de 1961. Le document doit être traduit en une langue suisse, muni de l'Apostille émise par le Ministère des affaires étrangères, conformément à la Convention de La Haye de 1961. Original et copie.
- Si vous êtes veuf(ve): Extrait de l'acte de décès multilingue, original et copie.
- carte d'identité et 2 copies Extrait de l'acte de naissance multilingue original et copie

Fiancé(e) suisse (les démarches seront faites auprès de l'état civil en Suisse)

- 2 copies du passeport suisse ou de la carte d'identité suisse (recto verso).
- Certificat de domicile, 2 copies

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits.

Emoluments

Les émoluments se montent à environ : CHF 500.00 y sont inclus les frais du certificat de capacité matrimoniale, ainsi que les autres frais relatifs au mariage.

Vous devez payer à l'avance, au guichet au Centre consulaire régional Europe Sud-Est. Le montant peut varier de Canton à Canton. C'est pour cela que vous payez la somme de CHF 500 sous forme d'avance en LEI en espèces.

Vous recevrez une facture détaillée au moment de l'obtention du certificat de capacité matrimoniale.

Informations supplémentaires

Apportez personnellement au Centre consulaire régional Europe Sud-Est les documents mentionnés. Il faut demander un rendez-vous pour se présenter.

Vous nous trouvez à l'adresse suivante:

**Centre consulaire régional Europe Sud-Est
Ambassade de Suisse en Roumanie
Str. Grigore Alexandrescu 16-20
010626 Bucarest**

Horaire guichet: 09:00-12:00 lundi - vendredi
(sur rendez-vous téléphonique préalable)

Qui établit le certificat de capacité matrimoniale et ou peut-il être retiré ?

Les formulaires que vous avez remplis et les autres documents seront envoyés par le Centre consulaire régional Europe Sud-Est aux autorités suisses. Celles-ci établissent le certificat de capacité matrimoniale. Il sera muni d'une Apostille (conformément à la Convention de La Haye de 1961) de l'autorité compétente pour les légalisations du canton de domicile ou d'origine, afin qu'il soit reconnu par les autorités roumaines. Le certificat de capacité matrimoniale est destiné à l'office d'état civil roumain et a une validité de 6 mois à partir de la date à laquelle il a été délivré. **Important:** la procédure dure environ entre 2 mois et 5 mois, cela varie de Canton à Canton.

Le certificat de capacité matrimoniale est envoyé au Centre consulaire régional Europe Sud-Est qui prendra contact avec vous, par téléphone ou par email, dès que le document sera parvenu.

Ambassade de Suisse en Roumanie
Centre régional consulaire l'Europe du sud-est
Strada Grigore Alexandrescu 16-20
010626 Bucharest
Téléphone: +40 21 206 16 00
southeasterneurope@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/bucarest

Après le mariage en Bulgarie

Citoyen(ne)s suisses domicilié(e)s en Suisse

Afin que votre mariage en Roumanie soit enregistré aussi en Suisse, vous devez faire parvenir au Centre consulaire régional Europe Sud-Est, après le mariage, le document suivant :

Extrait de l'acte de mariage (extras al actului de căsătorie), multilingue, original et copie.

Permis de séjour en Suisse

Les étrangers qui souhaitent s'établir définitivement en Suisse ont besoin d'un permis de séjour. La demande en vue de l'obtention d'un tel permis doit être déposée à l'Office des migrations du canton concerné.